

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME « TF1 AdMANAGER »

PREAMBULE

TF1 PUBLICITE a conçu et développé le concept d'une plateforme informatisée sur le réseau Internet dénommée à la date des présentes « TF1 AdManager » (ci-après la « Plateforme »), accessible aux membres d'un réseau extranet, destinée à permettre aux utilisateurs autorisés, annonceurs ou agences, d'achat d'espaces publicitaires TV et/ou numériques et TV segmentée d'annonceurs, de gérer leurs campagnes publicitaires sur tout ou partie des supports TV (ci-après les « Chaines TV ») et/ou numériques et TV segmentée (ci-après les « Supports Numériques ») dont la régie est confiée à TF1 PUBLICITE (ci-après individuellement ou collectivement le(s) « Support(s) »).

La SOCIETE est :

- un Annonceur (défini comme toute personne physique ou morale - entreprises enregistrées au registre du Commerce et des Sociétés, établissements publics et parapublics - souhaitant intégrer de la publicité en faveur de sa marque, de son enseigne, de ses produits ou services sur un Support et pour le compte de laquelle est diffusé le Message Publicitaire sur un Support) ;
- ou un Mandataire (désigne toute personne physique ou morale, ou toute personne autorisée à s'y substituer (sous mandataire), agissant au nom et pour le compte de l'Annonceur dans le cadre d'un contrat de mandat écrit d'achat d'espaces publicitaires).

TF1 PUBLICITE et la SOCIETE sont ci-après dénommées ensemble les « Parties ».

Par l'intermédiaire de la Plateforme, mise à disposition par TF1 PUBLICITE à titre gracieux, les utilisateurs ont accès, pour chacun des produits et/ou annonceurs pour lequel il assure l'achat ou la commercialisation d'espaces publicitaires, à un outil leur permettant de gérer leurs campagnes publicitaires sur tout ou partie des Supports.

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme TF1 AdManager (ci-après les « CGU ») ont pour objet de définir d'une part les modalités d'utilisation de la Plateforme par la SOCIETE et, d'autre part, les conditions de l'autorisation donnée par TF1 PUBLICITE à la SOCIETE de gérer les comptes des utilisateurs de la Plateforme qui sont ses salariés (ci-après les « Utilisateurs » ou l'**« Utilisateur »**).

ARTICLE 2 – MISE À DISPOSITION DE LA PLATEFORME

2.1- Aux termes des CGU, TF1 PUBLICITE autorise la SOCIETE à accéder et à utiliser les différentes fonctionnalités de la Plateforme afin de gérer, sur tout ou partie des Supports, ses propres campagnes si la SOCIETE est un Annonceur, ou les campagnes publicitaires d'annonceurs qui l'ont mandatée afin de gérer leurs investissements publicitaires sur les Supports si la SOCIETE est un Mandataire.

Il est précisé que le Mandataire ne pourra accéder aux fonctionnalités permettant la réservation d'espace publicitaire sur les Supports que sous réserve de justifier d'un mandat écrit de l'Annonceur pour mener à bien la négociation et la signature d'ordres de publicité.

La Plateforme pourra mettre à disposition de la SOCIETE et des Utilisateurs, différentes fonctionnalités telles que par exemple le dépôt de Briefs de programmation, la consultation d'un état récapitulatif des Briefs de programmation, d'un état récapitulatif des campagnes publicitaires sur tout ou partie des Supports, la recherche et la formulation de requêtes, l'accès à des modules de formation qui pourront

être certifiés ou encore la réservation et l'achat d'espace publicitaire. Certaines fonctionnalités de la Plateforme peuvent être spécifiques à une catégorie de Supports ou à certaines offres.

Il est précisé que TF1 PUBLICITE se réserve la possibilité de faire évoluer la Plateforme et ses différentes fonctionnalités à tout moment. TF1 PUBLICITE en informera la SOCIETE dans les meilleurs délais par tout moyen d'usage.

2.2- Par ailleurs, la SOCIETE s'engage à informer dans les plus brefs délais et par écrit TF1 PUBLICITE de toute modification de mandat donné par un Annonceur à la SOCIETE, et garantit TF1 PUBLICITE contre toute réclamation formée à ce titre par un Annonceur ou par tout tiers.

2.3- Il est entendu que les services offerts par la Plateforme ne comportent aucune exclusivité au profit de la SOCIETE ou des Utilisateurs.

ARTICLE 3 – COMPTE ADMINISTRATEUR

3.1- Identifiants du compte administrateur

Le login et le mot de passe (ci-après les « Identifiants ») du compte administrateur sont fournis à la SOCIETE par TF1 PUBLICITE, par courrier électronique.

Le compte administrateur fera régulièrement l'objet d'une vérification, au minimum tous les trois mois, par l'envoi par courrier électronique à la SOCIETE d'un code de sécurité à saisir sur la Plateforme avant l'utilisation de celle-ci.

La SOCIETE communiquera par écrit à TF1 Publicité le nom, prénom, fonction et adresse électronique de la personne habilitée par la SOCIETE pour recevoir les Identifiants du compte ci-après « le Contact ».

Le changement de Contact sera notifié par la SOCIETE à TF1 PUBLICITE par courrier électronique à l'adresse suivante : contact_support_labox@tf1.fr et devra obligatoirement faire l'objet d'une confirmation par lettre recommandée avec avis de réception signée par le représentant légal de la SOCIETE.

3.2- Confidentialité des Identifiants

Les Identifiants du compte administrateur sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande de la SOCIETE ou sur l'initiative de TF1 PUBLICITE qui en informera la SOCIETE et lui communiquera le nouveau mot de passe par courriel adressé au Contact dans les conditions précisées à l'article 4.1 des CGU.

La SOCIETE s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver la confidentialité des Identifiants du compte administrateur et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit à l'exception des Utilisateurs qu'elle aura désignés sous sa responsabilité.

ARTICLE 4 – MISSION DE L'ADMINISTRATEUR

4.1- En sa qualité d'administrateur, conférée par TF1 PUBLICITE à la SOCIETE aux termes des CGU, la SOCIETE sera en charge d'assurer, pour les Utilisateurs, une mission d'administration et de gestion des Identifiants, dont les modalités sont définies ci-après.

4.2- La SOCIETE peut créer des comptes pour les Utilisateurs, étant précisé que TF1 PUBLICITE en sera informée automatiquement.

La Plateforme étant mise à disposition dans un cadre exclusivement professionnel, chaque compte d'Utilisateur dûment créé doit obligatoirement être lié à l'adresse électronique professionnelle de l'Utilisateur.

Il est précisé que TF1 PUBLICITE se réserve la possibilité de limiter à tout moment le nombre de comptes créés par la SOCIETE au profit des Utilisateurs.

4.3- La SOCIETE doit, en sa qualité d'administrateur, définir le périmètre d'accès à la Plateforme de chaque Utilisateur, notamment par la délimitation des informations relatives aux annonceurs auxquelles il a accès. La SOCIETE pourra également modifier ledit périmètre en fonction des besoins des Utilisateurs au cours de l'utilisation de la Plateforme.

4.4- La SOCIETE dispose de la faculté de suspendre ou de supprimer, pour quelque motif que ce soit, le compte d'un Utilisateur.

4.5- En cas de suspicion de fraude ou de non-respect par un Utilisateur des obligations prévues dans les Conditions Spécifiques d'Utilisation de la Plateforme en vigueur, la SOCIETE s'engage à en informer TF1 PUBLICITE dans les plus brefs délais.

4.6- Il est précisé que la SOCIETE est entièrement responsable de l'utilisation des Identifiants des Utilisateurs qu'elle aura créés, modifiés et/ou supprimés, et garantit TF1 PUBLICITE contre toute réclamation à ce titre.

ARTICLE 5 – MODALITES D'ACCES A LA PLATEFORME

5.1- Accès technique

L'accès s'effectue à partir de n'importe quel ordinateur connecté à Internet. La SOCIETE est seule chargée de configurer ses ordinateurs afin d'être en mesure de se connecter à la Plateforme. Elle doit disposer d'un accès Internet, sous sa seule responsabilité.

La SOCIETE accède à la Plateforme en se connectant avec un navigateur Internet. A la date de signature du Contrat, et sous réserve des évolutions qui pourront être apportées à la Plateforme et des évolutions des standards techniques et/ou informatiques, la Plateforme est compatible avec les navigateurs Internet explorer version 11, Firefox version 35, et Chrome version 39.

La Plateforme est entièrement développée et maintenue par TF1 PUBLICITE.

5.2- Modalités d'identification des Utilisateurs

L'identification de ou des Utilisateur(s) autorisé(s) par la SOCIETE se fait via une procédure de login et un mot de passe attachés au compte administrateur.

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, seule la combinaison de ces deux codes permet à la SOCIETE et aux Utilisateurs d'accéder à la Plateforme, étant précisé qu'un cookie de session sera déposé sur l'équipement terminal de l'Utilisateur.

TF1 PUBLICITE met à disposition de la SOCIETE et des Utilisateurs un système de récupération du mot de passe oublié, lequel sera envoyé sur demande par courrier électronique à l'adresse électronique associée au compte de l'Utilisateur.

5.3- Effets probatoires du login et du mot de passe

Il est convenu entre les Parties que la communication en ligne du login et du mot de passe du compte administrateur dans les conditions précitées à l'article 3.1 des CGU vaut preuve de l'identité de la SOCIETE.

Le login et le mot de passe sont destinés à réservé l'accès à la Plateforme à la SOCIETE et à protéger l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des données utilisées dans le cadre de la Plateforme.

5.4- Assistance

La SOCIETE bénéficie d'une assistance technique intégrée au sein de la Plateforme (pictogramme représentant un point d'interrogation) ou via l'adresse électronique : contact_support_labox@tf1.fr.

ARTICLE 6 – ACHAT D'ESPACE PUBLICITAIRE SUR LES SUPPORTS VIA LA PLATEFORME TF1 AdMANAGER

La SOCIETE est pleinement informé que les achats d'espaces publicitaires via la Plateforme sont soumis aux Conditions Générales de vente de TF1 PUBLICITE en vigueur applicables au Support ainsi qu'aux éventuelles conditions particulières de vente applicables à l'offre spécifique disponibles le cas échéant sur la Plateforme. A ce titre, la SOCIETE reconnaît et accepte que tout achat d'espaces publicitaires réalisée par un Utilisateur via la Plateforme constitue un engagement irrévocable de la SOCIETE.

ARTICLE 7 – CONFIDENTIALITE

7.1- Il est expressément convenu que toutes les informations présentes sur la Plateforme et/ou communiquées dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme conforme aux CGU sont soumises à une obligation de confidentialité incomptant aux Parties, qui s'interdisent donc communiquer lesdites informations à tous tiers.

7.2- Il est entendu que la SOCIETE se porte garantie du respect par les Utilisateurs des obligations prévues au présent article.

ARTICLE 8 – PROPRIETE INTELLECTUELLE - TRAITEMENT DES DONNEES

8-1 Propriété intellectuelle

La conclusion du Contrat ne confère à la SOCIETE aucun droit de propriété intellectuelle sur les données fournies par TF1 PUBLICITE et/ou sur la Plateforme, qui demeurent la propriété entière et exclusive de TF1 PUBLICITE.

La Plateforme et l'ensemble de son contenu, y compris textes, images fixes ou animées, base de données, programmes, etc, sont protégés par le droit d'auteur. TF1 PUBLICITE est propriétaire et/ou dispose de l'autorisation d'utiliser l'ensemble des droits portant sur les logos, marques, signes distinctifs, textes, illustrations, photographies, images, documents et vidéos ainsi que les bases de données et logiciels utilisés dans le cadre de l'exploitation de la Plateforme.

TF1 PUBLICITE ne sous-concède à la SOCIETE, et indirectement aux Utilisateurs, qu'une autorisation de visualisation de son contenu à titre personnel et privé, à l'exclusion de toute visualisation ou diffusion publique. L'autorisation de reproduction n'est concédée à la SOCIETE et aux Utilisateurs que sous forme numérique sur leur ordinateur aux fins de visualisation des pages consultées par leur navigateur Internet. L'impression papier est autorisée aux fins de copie privée à l'usage exclusif du copiste au sens de l'article L.122-5, 2° du Code de la Propriété Intellectuelle.

Toute autre utilisation non expressément visée n'est permise et nécessite l'accord préalable et écrit de TF1 PUBLICITE.

La SOCIETE conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur tout document, image, texte qu'elle aura mis en ligne sur la Plateforme dans le cadre de son utilisation.

8-2 Données nominatives concernant le personnel de la SOCIETE

Les données nominatives concernant le personnel de la SOCIETE utilisant la Plateforme, pourront faire l'objet d'un traitement automatisé par TF1 PUBLICITE, la SOCIETE s'engageant et faisant son affaire

personnelle d'informer et d'obtenir l'accord des personnes concernées par le traitement.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, ces personnes disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant via le module intégré au sein du Service (pictogramme représentant un point d'interrogation), ou à l'adresse électronique suivante : contact_support_labox@tf1.fr.

8-3 Données récoltées dans le cadre de la Plateforme

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, les flux transitant sont enregistrés dans des bases de données.

Toutes les données communiquées par la SOCIETE (nominatives, commerciales, financières, etc.) transitant sur la Plateforme et qui ne sont pas publiquement disponibles sont la propriété de la SOCIETE.

La SOCIETE accepte que TF1 PUBLICITE puisse à sa convenance agréger et supprimer les données propriété de la SOCIETE aux fins de limiter le volume de données stockées sur la Plateforme à la seule discrétion de TF1 PUBLICITE, et que TF1 PUBLICITE ne s'engage pas à fournir l'exhaustivité des données mises à disposition sur la Plateforme. Il est expressément convenu que TF1 PUBLICITE ne saurait être tenu responsable d'un quelconque dommage lié à l'un de ces motifs.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE LA SOCIETE

9.1- La SOCIETE reconnaît avoir reçu de TF1 PUBLICITE toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation de la Plateforme à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour l'utilisation de la Plateforme.

9.2- La SOCIETE garantit avoir reçu et disposer de l'ensemble des autorisations et droits lui permettant d'utiliser la Plateforme et l'ensemble des fonctionnalités auxquelles TF1 PUBLICITE lui donnera accès.

9.3- La SOCIETE garantit l'exactitude des informations qu'elle ou que l'Utilisateur mettra en ligne sur la Plateforme.

La SOCIETE accepte et reconnaît que l'utilisation de la Plateforme s'effectuera à ses risques et périls.

9.4- La SOCIETE déclare connaître et accepter les caractéristiques, les risques et les limites de l'Internet et reconnaît notamment :

- que la SOCIETE est seule responsable de l'utilisation qu'elle fait de la Plateforme,
- que l'Internet présente des risques et des imperfections, qui conduisent notamment à des baisses temporaires de ses performances techniques, à l'augmentation des temps de réponse lors de l'utilisation en ligne du service, voire à l'indisponibilité temporaire des serveurs,
- que la communication par la SOCIETE du login et du mot de passe attachés à son compte administrateur ou d'une manière générale de toute information jugée confidentielle par la SOCIETE est faite sous sa propre responsabilité,
- que la création de comptes et la gestion des login de connexion et des mots de passe des Utilisateurs sont placés sous sa responsabilité,
- qu'il appartient à la SOCIETE de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de ses ordinateurs et de ses logiciels lui permettent l'utilisation de la Plateforme,
- qu'il appartient à la SOCIETE de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses systèmes, son réseau et ses propres données et/ou services de la contamination par des éventuels virus circulant à travers la Plateforme et/ou les données transmises lors des connexions.

9.5- La SOCIETE reconnaît que TF1 PUBLICITE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect de quelque nature que ce soit (notamment les pertes de bénéfices, pertes d'informations confidentielles ou autres informations, interruptions

d'activité, préjudices corporels, atteintes à la vie privée, manquement à toute obligation pour des actes de négligence), et pour toute perte pécuniaire ou autre, résultant de, ou lié à l'utilisation ou l'impossibilité d'utiliser la Plateforme, ou à la survenance d'un piratage informatique de la Plateforme, ou à l'exécution des obligations prévues par le Contrat, même si TF1 PUBLICITE a été prévenue de l'éventualité de tels dommages.

La SOCIETE reconnaît que TF1 PUBLICITE ne saurait être tenue responsable de la destruction accidentelle des données de la SOCIETE ou de tiers.

9.6- La SOCIETE s'engage à ne pas faire usage de la Plateforme en violation des lois et règlements ou de manière contraire aux règles relatives à la concurrence et à la loyauté commerciale.

La SOCIETE s'engage à communiquer sans délai à TF1 PUBLICITE toute information relative à tout changement intervenu dans les missions qui lui sont confiées (fin du mandat donné par un annonceur, ...).

9.7- Il est entendu entre les Parties qu'un virus au sens du présent article désigne tout programme, ver, cheval de Troie, bombe logique, etc. et plus généralement toute séquence de code hostile, affectant ou susceptible d'affecter tout ou partie du système d'information de TF1 PUBLICITE, ou de se propager par son intermédiaire.

La SOCIETE garantit qu'elle mettra en œuvre toutes les précautions possibles, dans le cadre de son utilisation de la Plateforme, pour s'assurer qu'elle (en ce compris son personnel et ses sous-traitants) n'introduira aucun virus dans le ou les systèmes informatiques de TF1 PUBLICITE. La SOCIETE garantit en outre la sécurité des accès aux systèmes informatiques de TF1 PUBLICITE.

La SOCIETE s'engage à informer TF1 PUBLICITE de la découverte de tout virus dans les systèmes de la SOCIETE et susceptible d'affecter ceux de TF1 PUBLICITE.

La SOCIETE s'engage, dans le cas où un virus serait découvert, à assister TF1 PUBLICITE dans l'instruction de l'incident, et s'il est avéré que celui-ci ressort de la responsabilité de la SOCIETE, à utiliser à ses frais tous les moyens pour minimiser, voire annuler les effets de ce virus et d'indemniser TF1 PUBLICITE à hauteur du montant des préjudices qu'il aurait pu subir du fait de l'introduction et le cas échéant du maintien de ce virus dans son système informatique.

9.8- La SOCIETE s'engage aux termes des CGU à garantir TF1 PUBLICITE de toutes les conséquences, de quelque nature qu'elles soient, en ce compris, à titre non limitatif, les honoraires d'avocats, qui peuvent résulter de l'utilisation de la Plateforme en violation des termes des conditions d'utilisation prévues aux CGU.

9.9- La SOCIETE s'engage à n'utiliser les informations concernant la Plateforme que pour ses besoins propres.

La SOCIETE s'interdit, par le Contrat, de reproduire tout élément et toute information contenue dans la Plateforme, à l'exception de ceux la concernant exclusivement, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

9.10- La SOCIETE reconnaît et accepte que toute action faite par un Utilisateur sur la Plateforme engage la SOCIETE. En particulier, la SOCIETE reconnaît et accepte que la validation électronique d'un ordre de publicité via la Plateforme dispose d'un caractère engageant, au même titre que la validation et/ou la signature d'un ordre de publicité par tous moyens d'usage. En aucun cas la SOCIETE ne pourra remettre en cause la validité ni la force probante d'un ordre de publicité validé électroniquement via la Plateforme.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE TF1 PUBLICITE

10.1- La Plateforme est un outil d'aide à la gestion de campagnes publicitaires mis à disposition de la SOCIETE et des Utilisateurs par TF1 PUBLICITE à titre gracieux, qui sauf dérogation expresse ; n'a aucune vocation à se substituer au processus d'achat d'espace publicitaire tel

que défini dans les Conditions Générales de Vente des Supports de TF1 PUBLICITE.

TF1 PUBLICITE fera ses meilleurs efforts pour mettre à disposition la Plateforme dans les conditions prévues dans les Conditions Commerciales de TF1 PUBLICITE, à l'exclusion de tout engagement de résultat. A cet effet il est précisé que les horaires de la Plateforme sont communiqués à titre indicatif et ne constituent en rien un engagement de TF1 PUBLICITE.

La SOCIETE reconnaît et accepte que TF1 PUBLICITE ne s'engage en aucun cas à mettre à disposition de la SOCIETE et des Utilisateurs la Plateforme de façon permanente. Ainsi, TF1 PUBLICITE peut de plein droit et à tout moment suspendre et/ou cesser de mettre à disposition tout ou partie de la Plateforme sans autre formalité que l'envoi d'un courrier électronique à la SOCIETE, ce que la SOCIETE accepte.

La SOCIETE reconnaît et accepte que TF1 PUBLICITE ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect en ce y compris, pertes de profits, de clientèles, de données, ou toute autre perte pouvant survenir de l'impossibilité d'accéder ou d'utiliser tout ou partie de la Plateforme. La SOCIETE renonçant ainsi à se prévaloir d'un quelconque préjudice ou réclamation en cas d'indisponibilité de dysfonctionnement de la Plateforme.

10.2- TF1 PUBLICITE n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit quant à l'utilisation par la SOCIETE des informations et des analyses mises à disposition dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme. Lors du transfert par moyen de télécommunication ou par tous autres moyens, aucune responsabilité ne pourra être retenue contre TF1 PUBLICITE en cas d'altération des informations ou des données durant le transfert.

10.3- TF1 PUBLICITE ne saurait être tenue responsable de dommages résultant de la perte, de l'altération ou de toute utilisation frauduleuse de données, de la transmission accidentelle de virus ou autres éléments nuisibles, ainsi que de l'attitude ou comportement des Utilisateurs ayant accès à la Plateforme.

10.4- TF1 PUBLICITE ne peut être tenue responsable d'éventuels dysfonctionnements du système informatique de la SOCIETE à la suite de l'utilisation de la Plateforme.

10.5- La SOCIETE est informée et reconnaît que les informations accessibles via la Plateforme sont données à titre indicatif et ne sont pas nécessairement mises à jour en temps réel, étant précisé que seuls les ordres de publicité et/ou les éléments adressés par TF1 PUBLICITE par suite à la validation de commande d'achat d'espaces publicitaires en cliquant sur le bouton « acheter » et les factures font foi dans la relation entre TF1 PUBLICITE et la SOCIETE, sans que la responsabilité de TF1 PUBLICITE puisse être recherchée ou engagée et sans que la SOCIETE ou quiconque puisse prétendre avoir subi un quelconque préjudice.

10.6- Dans un souci de bon fonctionnement du Service, TF1 PUBLICITE se réserve la possibilité de limiter la durée de disponibilité des données au profit de la SOCIETE et des Utilisateurs en fonction des capacités du système servant à la mise en œuvre de la Plateforme et au stockage des données, et ne s'engage pas à fournir l'exhaustivité de toutes les campagnes publicitaires sur tout ou partie des Supports pour lesquels elle assure la régie. TF1 PUBLICITE ne saurait être tenu responsable d'un quelconque dommage lié à l'un de ces motifs.

10.7- Les dispositions du présent article resteront applicables à l'expiration du Contrat.

ARTICLE 11 – CESSIBILITÉ

La SOCIETE ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant des CGU, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-licence et de tout autre contrat prévoyant le transfert des droits et obligations, à l'exclusion de la cession du fonds de commerce ou fusion de la SOCIETE au sens de l'article L.236-1 du Code de commerce.

TF1 PUBLICITE pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant des CGU à toute société contrôlée par TF1 PUBLICITE, la contrôlant ou toute société contrôlée par la même société que celle contrôlant TF1 PUBLICITE au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

ARTICLE 12 - STIPULATIONS FINALES

12.1. Documents contractuels

Les présentes CGU et leur Annexe 1 constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties eu égard à son objet. En conséquence, ils remplacent et annulent toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptations, et accords préalables entre les Parties, relativement au même objet.

Aucune modification du Contrat n'est admise avant accord, signature et entrée en vigueur d'un avenant signé des deux Parties.

Les documents contractuels sont placés dans l'ordre hiérarchique suivant ; en cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut sur le document de rang inférieur :

- les Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme « TF1 AdManager » ;
- l'Annexe 1 des CGU : « Conditions Spécifiques d'Utilisation de la Plateforme ».

12.2. Non-validité partielle

Toute(s) clause(s) des présentes CGU qui serait(-ent) réputée(s) non-écrite(s) par la suite d'une loi ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée en dernier ressort sera(-ront) sans effet sur la validité des autres clauses des présentes CGU.

Par exception à ce qui précède, dans l'hypothèse où une ou plusieurs des stipulations essentielles et déterminantes de l'engagement de TF1 PUBLICITE ou de la SOCIETE viendraient à être réputées non-écrites dans les mêmes conditions, la ou les clauses impactées par cette nullité seront alors modifiées dans la stricte mesure nécessaire à leur mise en conformité, sans toutefois que les droits et obligations de TF1 PUBLICITE et de la SOCIETE et l'équilibre des CGU tel qu'il existait à la date d'acceptation des présentes ne puissent s'en trouver modifiés. A défaut pour TF1 PUBLICITE et la SOCIETE de parvenir de bonne foi à un accord dans un délai raisonnable, compatible avec la poursuite de l'exécution de l'ordre de publicité dans des conditions satisfaisantes, l'ordre de publicité pourra être résilié de plein droit dans son intégralité par l'une ou l'autre des Parties sous sa responsabilité.

12.3. Indépendance des Parties

Chacune des Parties est une personne morale indépendante juridiquement et financièrement agissant en son nom propre, pour son propre compte et sous sa seule responsabilité. Il est expressément convenu entre les Parties que les CGU ne pourront en aucun cas être considérées comme formant une quelconque structure juridique entre les Parties lesquelles ne sont nullement animées de l'affection societas : leur responsabilité étant seulement limitée aux engagements pris par chacune d'elles dans le cadre des CGU.

Par ailleurs, sous réserve de ce qui serait spécifiquement prévu aux CGU, ces dernières ne constituent pas un mandat, aucune des Parties ne représentant l'autre ou n'agissant comme mandataire ou agent de l'autre et ne pourra intervenir au nom et/ou pour le compte de l'autre.

Ainsi, chacune des Parties s'engage à ne rien faire qui puisse induire en erreur un tiers à cet égard, ni prendre aucun engagement, ni offrir une quelconque garantie au nom de l'autre Partie.

12.4. Non-renonciation

Sauf stipulation expresse contraire, les Parties conviennent expressément qu'en aucun cas, et quelle que soit sa durée, sa fréquence ou son importance, un défaut d'exercice partiel ou total de l'un quelconque des droits d'une Partie, un silence, une tolérance ou, plus généralement, un simple comportement, même implicite, ne peut

constituer ni être interprété comme une renonciation à quelque droit, prérogative ou faculté que ce soit à l'égard de l'autre Partie, ni être constitutif d'une quelconque novation ou modification des présentes CGU.

12.5. Titres

Les intitulés d'articles ne figurent qu'à titre indicatif et n'affectent pas le contenu ou l'interprétation du Contrat. En cas de difficulté d'interprétation entre l'un des titres des clauses du Contrat et son contenu, les titres seront déclarés inexistantes.

ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE - TRIBUNAL COMPETENT

Il est expressément convenu entre les Parties que les présentes CGU sont soumises aux dispositions de la loi française.

TOUTE CONTESTATION PORTANT SUR LA NEGOCIATION, L'APPLICATION, L'INTERPRETATION ET/OU LA TERMINAISON DES PRESENTES CGU SERA, A DEFAUT D'ACCORD A L'ISSUE D'UNE DISCUSSION AMIABLE RELATIVE A LA CONTESTATION DANS UN DELAI DE TRENTE (30) JOURS A COMPTER DE LADITE CONTESTATION, SOUMISE EXCLUSIVEMENT AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DE NANTERRE, NONOBSTANT LA PLURALITE DE DEFENDEURS.

